



**LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE**



## **COMITE DIRECTEUR**

### **PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 11 JANVIER 2021 (visioconférence)**

---

Présidence : **Monsieur Jean-Claude COUAILLES**

Présents : Membres indépendants :  
**Mesdames Christie CORNUS - Ghyslaine SALDANA – Huguette UHLMANN**

**Messieurs Francis ANDREU - Jean Bernard BIAU - Sandryk BITON - Christophe BOURDIN  
– Jean-François CHAPPELLIER - Michel CHARRANÇON - Arnaud DALLA PRIA - Jean-Claude  
LAFFONT - Daniel OMEDES - Bernard PLOMBAT - Mario PERES - Pierre THEVENIN**

Présidents de district :  
**Messieurs David BLATTES - Jérôme BOSCARI - Pierre BOURDET - Raphaël CARRUS - Jean-  
Marc SENTEIN - Claude REQUENA - René LATAPIE - Serge MARTIN - Jean-Pierre MASSE -  
Eric WATTELLIER**

Ont donné un pouvoir :

Présidents de Districts :  
**Monsieur Francis ANJOLRAS à David BLATTES  
Monsieur Pierre MICHEAU à Jean-Marc SENTEIN**

Membres indépendants :  
**Monsieur Christian GRAS à Francis ANDREU  
Monsieur Christian SALERES à Daniel OMEDES**

Participent : **Messieurs Olivier DAURIOS - Christophe GENIEZ - Damien LEDENTU - Jérémy RAVENEAU**

*Messieurs WATTELLIER et CHARRANÇON n'ont pu se connecter, pour raisons professionnelles ou personnelles, qu'en fin de séance et de ce fait n'ont pas participé et n'ont pu échanger sur l'intégralité de la réunion.*

---

*Ouverture de la Séance à 20h00*

Monsieur Jean-Claude COUAILLES, Président de la Ligue, prend la parole pour aborder plusieurs points.

Mesdames, Messieurs, bonsoir

Je vous présente à vous toutes et vous tous, mes vœux les plus sincères.

Le Comité de Direction est composé de 33 membres. 30 convocations sont parties. En effet, deux personnes ont démissionné du fait de leur nouvelle fonction : Monsieur SENTEIN élu Président du District Haute Garonne, Monsieur AGASSE élu au Comité de Direction de Haute Garonne et nous avons eu le décès de Monsieur Henri NOEL qui nous a brutalement quitté.

D'abord je saluerai les nouveaux membres élus Présidents de District, Monsieur David BLATTES (Hérault), Pierre BOURDET (Aveyron), Pierre MICHEAU (Aude), Claude REQUENA (Gers), Jean Marc SENTEIN (Haute Garonne) et Eric WATTELLIER (Pyrénées Orientales).

Vous n'êtes pas nouveaux dans le monde du Football, et vous savez que la tâche qui vous attend est exaltante et parfois aussi très compliquée. Sachez que la Ligue sera à votre soutien.

Je voudrai remercier ceux qui ont passé la main, les remercier pour les services rendus au Football.

Dans l'Aude Monsieur Claude LACOUR, dans l'Aveyron Monsieur Arnaud DELPAL, dans la Haute Garonne Monsieur Maurice DESSENS, dans le Gers Monsieur Guy GLARIA, dans l'Hérault Monsieur Jean-Claude PRINTANT et dans les Pyrénées Orientales Monsieur Claude MALLA.

Ce soir se tient le dernier Comité Directeur programmé dans notre mandature. Nous verrons tout à l'heure que les circonstances m'amèneront peut-être à convoquer un Comité supplémentaire qui pourrait se tenir peut-être par un simple échange internet si vous l'acceptez.

Je salue ceux qui ne sont pas sur les deux listes en course pour le prochain mandat, Monsieur Michel CHARRANCON, Monsieur Christian GRAS, Monsieur Daniel OMEDES, Monsieur Bernard PLOMBAT, Monsieur Pierre THEVENIN et qui donc assistent peut-être à un dernier Comité de Direction.

Je vous englobe tous dans mes remerciements, chacun dans sa mission ayant été loyal.

Le Comité de direction a pour ordre du jour la présentation de l'ordre du jour de l'assemblée générale électorale. C'est pourquoi j'ai demandé à un des deux juristes de la Ligue en charge du processus électoral, Monsieur Jérémie RAVENEAU, d'être présent.

Avant de vous passer la parole Madame la Secrétaire Générale, je vous informe que demain les Présidents de Ligue sont convoqués pour une réunion avec le Président de la FFF de 14h à 17h.

Madame Huguette UHLMANN, Secrétaire Générale fait l'appel des membres présents.

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA LFO : ORDRE DU JOUR

Madame UHLMANN présente ensuite les différents points de l'ordre du jour de l'assemblée générale (ANNEXE 1) :

Volet Administratif : Approbation du Procès-verbal de l'assemblée générale du Cap d'Agde et présentation du rapport d'activité de la saison 2019-2020.

Volet Sportif : Validation des poules à 14 pour les championnats séniors R1 et R2 sur la saison 2021-2022, règlement des U18 et U20 en cas de descentes de clubs du championnat national.

Le Président précise que le premier point est soumis à l'AG pour se mettre en conformité avec les décisions du Comité Exécutif mais cette mesure est bien inscrite dans les règlements de nos compétitions.

Madame La Secrétaire Générale, donne la parole à Monsieur Francis ANDREU afin d'évoquer la partie financière, le volet administratif ayant été présenté et aucune question n'ayant été soulevée :

Volet financier : Monsieur Francis ANDREU, Trésorier Général de la Ligue, informe le comité que pour donner suite à la demande d'organismes (dans l'optique de demande de subventions), un budget prévisionnel (ANNEXE 2) a dû être établi mais rappelle par ailleurs qu'au regard du contexte actuel, il a été difficile de

réaliser un budget détaillé dans la mesure où subsistent énormément d'interrogations quant à, d'une part la reprise des compétitions et d'autre part les conditions dans lesquelles la saison va pouvoir être menée à son terme.

Monsieur Christophe GENIEZ prend la parole pour préciser que la constitution d'un budget prévisionnel est statutaire et reste un sujet qui doit être voté en assemblée générale (AG).

Monsieur Jean-Claude COUAILLES rappelle que les circonstances actuelles font qu'il est fort difficile de réaliser un budget prévisionnel fiable ; il faudra être clair lors de sa présentation en AG que si statutairement il faut présenter et faire voter un budget prévisionnel la situation actuelle n'a pas permis une étude poussée.

Le dernier volet traitant des modalités de l'élection car cette assemblée générale est élective, Madame La Secrétaire Générale donne la parole à Monsieur Jérémie RAVENEAU.

Monsieur RAVENEAU informe que les candidats à l'élection au poste de Président de la Ligue auront un temps de parole de 3 minutes (défini par la commission régionale de surveillance des opérations électorales).

Le tirage au sort effectué cet après-midi a donné l'ordre de passage suivant : Monsieur Jean Claude COUAILLES puis Monsieur Arnaud DALLA PRIA.

Monsieur RAVENEAU évoque le fait que la CRSOE a constaté la carence de candidatures de trois Présidents de District et du représentant des clubs nationaux dans le cadre de l'élection de la délégation Occitanie à l'Assemblée Fédérale (mars 2021).

A ce sujet, Monsieur Pierre BOURDET, nouvellement élu au poste de Président du District de l'Aveyron, prend la parole et s'interroge sur le fait qu'étant donné que l'assemblée élective de l'Aveyron n'a eu lieu que fin décembre (avec prise de fonction le 11 janvier à 18h00), il lui a été impossible matériellement de candidater (la date butoir étant le 31 décembre).

Monsieur COUAILLES informe les membres du Comité que suite à des échanges avec la FFF, les trois Présidents seront reçus par Monsieur Pierre SAMSONOFF lors de leur visite à Clairefontaine le Mercredi 13 janvier 2021. A la suite de cette rencontre, les Présidents concernés feront un appel au Comité National Olympique Sportif Français. Si les textes en vigueur sont clairs et ont été respectés par la Commission, il pense que le CNOSF viendra comme dans d'autres affaires précédentes, corriger cette situation. Il demandera alors au Comité de Direction d'accepter la conciliation.

Monsieur René LATAPIE propose une autre solution qui consisterait à tenir une assemblée générale électronique (au plus tard le 12 février 2021) qui permettrait ainsi de valider lesdites candidatures.

Monsieur SENTEIN propose de s'en tenir à l'exposé de Monsieur COUAILLES.

Après plusieurs échanges sur le sujet et un rappel du mécanisme juridique par Monsieur RAVENEAU, Monsieur COUAILLES fait au Comité la proposition suivante : la Ligue prépare un courrier à l'attention du CNOSF qui serait transmis à l'issue de la réunion entre le Président de la FFF et les Présidents de districts.

**Le comité directeur adopte à l'unanimité la proposition de Monsieur COUAILLES qui inclura également dans le courrier la candidature du représentant des clubs nationaux.**

Monsieur BOURDET remercie la Ligue pour ce soutien.

## QUESTIONS DIVERSES

- ✚ La parole est donnée à Monsieur Jean-Marc SENTEIN qui évoque les rétrocessions que la Ligue doit effectuer aux Districts, le calendrier prévoyant un premier versement courant dernier trimestre de l'année.

Monsieur COUAILLES précise qu'elles n'ont pas encore été versées car elles n'ont pas encore été encaissées par la Ligue.

Il est rejoint dans ses propos par Monsieur ANDREU qui rappelle qu'au regard du contexte actuel, à ce jour, seulement 1/7<sup>ème</sup> des sommes dues par les clubs ont été encaissées par la Ligue.

En revanche, il informe les Présidents de Districts que les sommes relatives aux contrats d'objectifs ayant été versées par la FFF, elles seront donc très prochainement versées aux Districts.

Monsieur Raphaël CARRUS ajoute que les modalités de versement des sommes CO restent inchangées, tout comme le contenu des contrats d'objectifs, dans la mesure où encore une fois, le contexte actuel n'aura pas permis de mettre en place l'ensemble des actions prévues.

- ✚ Monsieur ANDREU prend la parole concernant le budget prévisionnel rappelant que, pour être conforme aux textes, celui-ci doit être validé et adopté par le comité directeur.

Les discussions s'engagent sur la pertinence de présenter ce budget prévisionnel.

Le Président de la Ligue réitère que la présentation à l'Assemblée Générale doit être précédée des mêmes remarques que ce soir au Comité Directeur.

Monsieur RAVENEAU rappelle que les statuts-types imposés par la FFF incluent une obligation réglementaire (article 12.4) de faire voter en assemblée générale le budget prévisionnel.

Monsieur René LATAPIE propose de respecter effectivement la forme tout en mettant en avant dans le procès-verbal de l'assemblée générale le caractère exceptionnel de ce budget prévisionnel, et précisant que celui-ci a été réalisé avant tout dans un souci de respect des textes réglementaires, et non en mettant en avant un calcul précis et détaillé des produits qui pourraient être réalisés.

Madame UHLMANN propose aux membres du Comité de voter le budget prévisionnel proposé par Monsieur ANDREU en rappelant les difficultés à l'établir vu les conditions actuelles :

- POUR l'adoption du budget en l'état : unanimité
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

**Le budget prévisionnel 2020/2021 est donc validé à l'unanimité des membres présents.**

Le Président de la Ligue remercie l'ensemble des membres du comité de direction pour leur unité et leur compréhension

- ✚ Madame UHLMANN donne la parole à Monsieur David BLATTES sur le thème de la délégation de district pour l'assemblée générale ; en effet, étant donné que la délégation comporte des titulaires et des suppléants, il souhaiterait savoir quels sont ceux qui recevront le lien de connexion en vue de l'assemblée générale alors qu'il est difficile de savoir qui sera présent le jour J.

En réponse, Mr RAVENEAU précise chaque District devra transmettre les noms des personnes présentes le jour J de l'assemblée générale afin que le lien puisse être ensuite transmis.

Sur le même thème, Monsieur GENIEZ effectue un rappel de la réglementation en vigueur concernant la répartition des voix des délégués de district, insistant notamment sur l'article 12.2 « Nombre de voix » des statuts de la LFO qui dispose que :

*Un nombre si possible identique de membres suppléants devra aussi être élu par l'Assemblée Générale du District. Le nombre de voix qui est attribué aux délégués représentant les Clubs de District est le suivant :*

- *un dixième des voix des Clubs de District pour les délégations de district de plus ou égal de 15.000 licences ;*
- *un cinquième des voix des Clubs de District pour les délégations de district de moins de 15.000 licences*
- *le solde étant attribué par tranche d'1 voix supplémentaire en commençant par le membre le plus âgé.*

Il rappelle également que doit être respecté la règle qu'un suppléant doit appartenir à la même catégorie que le titulaire.

Pour visualiser les statuts complets de la LFO ; cliquer sur le lien suivant :

<https://occitanie.fff.fr/wp-content/uploads/sites/18/bsk-pdf-manager/61be657d746a0615fa9356f8413551a8.pdf>

- ✚ Madame UHLMANN donne la parole à Messieurs Serge MARTIN et Raphaël CARRUS qui évoquent les élections concernant le collège des présidents de district ; en effet, chaque Ligue doit présenter un candidat qui siègera au collège. Selon les informations transmises par la LFA cet après-midi, il revient à la Ligue d'organiser le vote qui déterminera le Président élu par ses pairs.

Monsieur COAILLES précise qu'il organisera une réunion demain avec le service juridique et que Monsieur RAVENEAU sera en charge des convocations et du suivi du vote qui sera secret comme l'ont demandé certains intervenants pendant cette discussion.

Avant de conclure, Monsieur Jérôme BOSCARI prend la parole pour remercier l'ensemble des membres pour d'une part avoir abordé le sujet des délégations de district en vue de l'assemblée générale de la FFF, et d'autre part pour la pertinence des échanges et les solutions proposées qui pourraient permettre à ce que l'ensemble des districts de la Ligue de Football d'Occitanie soient représentés lors des élections fédérales.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame UHLMANN remercie les membres du Comité de Direction pour leurs participations et clôture cette réunion.

\*\*\*\*\*

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40*

Le Président

Jean-Claude COUAILLES



La Secrétaire Générale

Huguette UHLMANN



## ANNEXE 1



**LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE**



### ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRE ET ELECTIVE DÉMATÉRIALISÉES

**Samedi 30 janvier 2021 à partir de 9 h 00 (émargement)  
Début de l'Assemblée Générale à 10 h 00**

**9 h 00 – 10 h 00**

- Emargement, Vérification et enregistrement des pouvoirs

**A 10 h 00 ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire par la Secrétaire Générale**

- Appel des Délégués
- Mot de bienvenue du Président de la LFO
- Présentation des modalités de l'Assemblée Générale

#### VOLET ADMINISTRATIF

- Approbation du Procès Verbal de l'Assemblée Générale du 9 novembre 2019 au Cap d'Agde
  - Vote
- Présentation du rapport d'activité de la saison 2019/2020 par Madame la Secrétaire Générale
  - Vote

#### VOLET SPORTIF

- Validation des poules à 14 pour les championnats seniors R1 et R2 sur la saison 2021-2022
  - Vote
- Règlement des U18 en cas de descentes de clubs du championnat national U17
  - Vote

## **VOLET FINANCES**

- Rapport financier au 30 juin 2020 par le Trésorier Général
  - Lecture du rapport du Trésorier Général
  - Lecture du rapport du Commissaire aux comptes
    - Vote
  - Affectation du résultat
    - Vote
  
- Présentation du Budget Prévisionnel 2020/2021 par le Trésorier Général
  - Vote

## **Assemblée Générale Elective**

### **VOLET ELECTION**

- Rappel des modalités de votes par le Président de la Commission Régionale de Surveillance des Opérations Electorales.
  
- Election du Comité Directeur de la Ligue
  - Présentation des candidats
  - Vote
  
- Election des délégués des clubs participant aux championnats nationaux seniors libre au comité directeur de la Ligue de Football d'Occitanie
  - Présentation du binôme
  - Vote
  
- Election des représentants du football diversifié à l'Assemblée Générale de la LFA
  - Présentation des candidats
  - Vote
  
- Election des représentants des clubs à statut amateur participant aux championnats nationaux libres seniors aux assemblées fédérales
  - Vote
  
- Election de la délégation aux assemblées fédérales – Membres de la délégation de la Ligue / Présidents de District
  - Présentation des délégués
  - Vote

## **INTERVENTION DES PERSONNALITES**

### **MOT DU PRESIDENT DE LA LIGUE**

### **CLOTURE DE L'ASSEMBLEE**

**ANNEXE 2**

# Bilan Prévisionnel 2020-2021

**PRODUITS D'EXPLOITATION**

|                                      |                  |
|--------------------------------------|------------------|
| LICENCES                             | 3 400 000        |
| CHANGT. DE CLUBS                     | 750 000          |
| AUTRES PRODUITS EXPLOIT. SPORTIVE    | 1 000 000        |
| SUBVENTIONS D'EXPLOITATION           | 1 850 000        |
| AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION       | 600 000          |
| PRESTATION DE SERVICES               | 600 000          |
| REPRISE SUR PROVISIONS               | -                |
| TRANSFERT DE CHARGES                 | 50 000           |
| ABANDON DE FRAIS BENEVOLES           | 90 000           |
| <b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b> | <b>8 340 000</b> |

**CHARGES D'EXPLOITATION**

|   |                  |
|---|------------------|
| ACHATS DE MATIERES<br>(dont licences et changt. de clubs) | 1 700 000        |
| CHARGES EXTERNES  | 1 120 000        |
| AUTRES CHARGES  | 1 100 000        |
| IMPOTS ET TAXES   | 260 000          |
| FRAIS DE PERSONNEL DONT CHARGES                           | 3 000 000        |
| SUBVENTIONS ACCORDEES                                     | 760 000          |
| DOT. AMORTISSEMENTS-PROVISIONS                            | 380 000          |
| <b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>                       | <b>8 320 000</b> |

**RESULTAT D'EXPLOITATION** 20 000

**RESULTAT FINANCIER** - 20 000

**RESULTAT EXCEPTIONNEL** -

**RESULTAT EXERCICE NET** -